

**Règlement no 2025-07
Modifiant le règlement de zonage no 2009-04**

À une séance ordinaire du conseil de la municipalité d'Ayer's Cliff, tenue au sous-sol de l'église Saint-Barthélemy sise au 911 rue Clough, Ayer's Cliff, le 7 juillet 2025 à 19 h, lors de laquelle il y avait quorum.

ATTENDU QUE la municipalité d'Ayer's Cliff le pouvoir en vertu de la Loi, de modifier son règlement de zonage;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite permettre l'usage « habitation unifamiliale isolée » dans la zone Com-4;

ATTENDU QU'un avis de motion a été régulièrement donné le 2 juin 2025;

**En conséquence,
Il est proposé par
Appuyé par
Et résolu à l'unanimité**

Qu'un règlement de ce conseil portant le numéro 2025-07, soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété, ce qui suit, à savoir :

Article 1 : Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2 : L'annexe VII du règlement de zonage 2009-04 de la municipalité du village d'Ayer's Cliff, concernant la grille des usages et des normes d'implantation par zone, est modifiée comme suit :

- a) En ajoutant, dans la case correspondante à la ligne « habitation unifamiliale isolée – R1 » et à la colonne « Com-4 », l'expression « X », permettant ainsi l'usage habitation unifamiliale isolée dans la zone Com-4;

Article 3 : Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Maire
Simon Roy

Directrice générale
Abelle L'Écuyer-Legault

Avis de motion : 2 juin 2025
Adoption du 1^{er} projet : 7 juillet 2025
Avis public ass. de consultation : 15 juillet 2025
Assemblée de consultation : 28 juillet 2025
Adoption du 2^e projet : 4 août 2025
Avis public approbation référendaire :
Adoption du règlement final
Certificat d'approbation de la MRC
Entrée en vigueur :